

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 231
27 janvier 2015**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-trente-et-unième (231^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 27 janvier 2015, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(M)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, STTI et SRM
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice, Services éducatifs aux adultes
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉFLEXION :

En guise de réflexion, Monsieur le président demande qu'un moment de silence soit observé, à la mémoire de M. Martin Charpentier, décédé prématurément le 20 janvier 2015. En tant qu'agent de sécurité à l'école La Poudrière, responsable des activités parascolaires et entraîneur des équipes de football des Patriotes depuis nombre d'années, M. Charpentier a su inspirer et guider de nombreux élèves tout au long de sa carrière.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 16 décembre 2014 (N° 230)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 16 décembre 2014 (N° 230)
6. Rapport d'appréciation de la situation financière au 31 décembre 2014 (**Service des ressources financières – Dossier d'information**)
7. Autorisation du dirigeant - Dépassement de coûts – Centre Sainte-Thérèse (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
8. Abolition de poste au plan d'effectif général du personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
9. Engagement régulier temps plein - personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
10. Liste des chèques émis (**Manon Rivard, Lucie Gagnon, Alain Charest, Isabelle Marquis – Dossier d'information**)
11. Période réservée au comité de parents
12. Période réservée au président
13. Période réservée à la direction générale
14. Affaires nouvelles
 - 14.1 Motion de félicitations – Ville de Drummondville – Projet de bibliothèque (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2033/2015

Un élément est inscrit à l'item 14 (*Affaires nouvelles*), en l'occurrence : *Motion de félicitations – Ville de Drummondville – Projet de bibliothèque.*

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Jutras et appuyé par M^{me} Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 16 DÉCEMBRE 2014 (N^o 230)

RÉSOLUTION CC : 2034/2015

Il est proposé par M^{me} Andrée-Anne Aubin et appuyé par M^{me} Élisabeth Jutras, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 16 décembre 2014 (no 230).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 16 DÉCEMBRE 2014 (N^o 230)

RÉSOLUTION CC : 2035/2015

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Stéphanie Lacoste, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 16 décembre 2014 (no 230).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. RAPPORT D'APPRÉCIATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2014 (Service des ressources financières – Dossier d'information)

La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, M^{me} Carmen Lemire, procède au dépôt du rapport d'appréciation de l'évolution financière de la commission scolaire au 31 décembre 2014, répond aux questions des commissaires à cet égard et fournit les explications utiles sur les principaux écarts notés.

On y note des écarts favorables (*par rapport au budget*) de 854 260 \$, comparativement à des écarts défavorables de 1 141 058 \$. C'est donc dire que l'écart défavorable, au 31 décembre 2014, était de 286 798 \$.

7. AUTORISATION DU DIRIGEANT - DÉPASSEMENT DE COÛTS – CENTRE SAINTE-THÉRÈSE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Les travaux de réfection des sanitaires et le réaménagement du laboratoire de science et technologie au Centre Sainte-Thérèse ont nécessité un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial.

Lors de la réalisation du projet, des éléments imprévus ont été découverts telle une surépaisseur du béton à enlever, la nature des éléments sous la dalle, la présence de cloisons non conformes et l'ajout d'un local de rangement. Ces éléments et quelques autres ont fait l'objet d'avis de modification.

Au total, sept avis de modification ont entraîné des coûts supplémentaires de 25 280 \$. Cette somme représente un dépassement de 2 495 \$ du maximum permis par la loi sans autorisation du dirigeant.

SUITE, PAGE 4

Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, soit 11,1 %, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement.

La nature des travaux réalisés et les ajouts au contrat ont été jugés utiles et essentiels pour compléter, selon les standards établis, la réfection et la mise à niveau des sanitaires ainsi que des éléments structuraux.

RÉSOLUTION CC : 2036/2015

CONSIDÉRANT la loi sur les contrats d'organismes publics;

CONSIDÉRANT la résolution octroyant le contrat de réfection des sanitaires et le réaménagement du laboratoire de science et technologie au Centre Sainte-Thérèse dans laquelle le dirigeant autorisait un dépassement maximum des coûts de 10% de la valeur des travaux;

CONSIDÉRANT la découverte d'éléments non prévisibles telle l'épaisseur de la dalle de béton, la nature des éléments sous la dalle, la présence de cloisons non conformes et l'ajout d'un local de rangement;

CONSIDÉRANT la nature des travaux du contrat, la justification et la nécessité de réaliser les travaux relatifs aux avis de modification;

CONSIDÉRANT que cette loi requiert l'autorisation du dirigeant de l'organisme public pour une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du montant d'un contrat;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M^{me} Lyne Bélanger :

- d'adopter une résolution autorisant le dépassement de coût de du projet de réfection des sanitaires et le réaménagement du laboratoire de science et technologie au Centre Sainte-Thérèse. Le dépassement est de 2 495 \$ du maximum autorisé, soit un dépassement total de 25 280 \$ qui représente 11,1 % du contrat initial de 227 850 \$.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. ABOLITION DE POSTES AU PLAN D'EFFECTIF GÉNÉRAL DU PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Les trois premiers postes dont l'abolition est proposée sont définitivement vacants depuis le départ à la retraite de leurs titulaires respectifs après l'entrée en vigueur de l'actuel plan d'effectifs. Ceux-ci n'avaient pas été sanctionnés à ce jour par voie de résolution. Ces modifications étaient prévisibles dans le cadre de l'exercice de planification des effectifs et avaient d'ailleurs été annoncées lors de l'adoption du plan.

Aussi, il est soumis à l'approbation du conseil l'abolition du poste d'agente ou d'agente de bureau, classe I, au Service des ressources matérielles, celle-ci, conséquence de la prise de retraite de sa titulaire le 7 février 2015, des mesures de compressions budgétaires et de réorganisation dans les services à rendre.

SUITE, PAGE 5

RÉSOLUTION CC : 2037/2015

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Élisabeth Jutras, d'abolir au plan d'effectif 2014-2015 du personnel de soutien, secteur général, les postes suivants :

Agente de bureau, classe principale Service des ressources financières	35 heures/semaine
Agente de bureau, classe principale Service des ressources éducatives	35 heures/semaine
Secrétaire d'école École Marie-Rivier	35 heures/semaine
Agente de bureau, classe 1 Service des ressources matérielles (7 février 2015)	35 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. ENGAGEMENT RÉGULIER TEMPS PLEIN - PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Conformément aux dispositions de la clause 5-1.07 de l'Entente nationale, sauf pour le remplacement, la personne que la commission engage, entre le 1er juillet et le 1er décembre, pour accomplir une tâche d'enseignante ou d'enseignant à temps plein, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire, a droit à un contrat à temps plein, effectif à la date prévue de son entrée en service.

La prise de retraite d'un enseignant en arts plastiques au secondaire, en date du 25 novembre 2014, représente l'élément déclencheur de la présente recommandation.

La personne dont la nomination fait l'objet de la présente est prioritaire, en vertu des dispositions de la clause 5-3.20 de l'Entente nationale qui prévoit que « la commission engage, selon l'ordre établi, l'enseignante ou l'enseignant inscrit dans la discipline visée à la liste de priorité d'emploi, qui a accumulé 2 ans ou plus d'ancienneté au 30 juin qui précède et qui, le cas échéant, répond aux exigences pertinentes que la commission peut poser en vertu du paragraphe D. »

RÉSOLUTION CC : 2038/2015

Il est proposé par M^{me} Lise Morin et appuyé par M^{me} Josée Lizotte, d'engager à temps plein la personne suivante à titre d'enseignante, rétroactivement à la date mentionnée ci-dessous :

Formation générale

Champ 11 – Arts plastiques au secondaire	Marie-Claude Gauthier (2014-11-25)
--	---------------------------------------

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Manon Rivard, Lucie Gagnon, Alain Charest, Isabelle Marquis – Dossier d'information)

Les commissaires Rivard, Gagnon et Marquis font savoir que l'on a répondu à leurs interrogations de façon adéquate au sujet des listes de chèques soumises à leur analyse. Quelques précisions sont apportées par M^{me} Lemire. Bien qu'absent, le commissaire Charest a fait savoir que l'on avait répondu à ses questionnements de façon adéquate.

11. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Lise Morin fait un retour sur la Soirée des présidents du Comité de parents, tenue le 21 janvier 2015. À cette occasion, l'ex-championne olympique Sylvie Bernier était l'invitée du Comité. Elle a entretenu son auditoire sur les saines habitudes de vie. L'événement a attiré un nombre accru de participants, dont des commissaires, directions d'établissement et enseignants. Les commentaires recueillis démontrent que M^{me} Bernier a su capter l'intérêt de son auditoire et qu'il y a toujours urgence d'agir (*à l'échelle du Québec*) en matière de saines habitudes de vie.

La conférencière a notamment fait état des données provenant d'une étude menée par le MSSS au sujet des habitudes des jeunes. Ces données pourront éventuellement être transmises aux membres du conseil.

12. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président attire l'attention de ses collègues sur les vœux qu'il exprime dans l'édition de janvier 2015 du journal Le Maillon. Il met l'emphase sur l'unité qui devra caractériser les intervenants du monde scolaire en 2015, dans un contexte de réforme de l'éducation, de négociations nationales et de compressions budgétaires.

Il rappelle par ailleurs l'invitation transmise aux membres du conseil de prendre part à l'inauguration du CFPPR – Centre de véhicules lourds, le jeudi, 29 janvier.

Il fait aussi mention d'un certain nombre d'événements lors desquels il a représenté (*ou représentera*) la commission scolaire :

- Colloque de l'ADIGECS (*14 janvier*)
- Conférence de presse de dévoilement du projet de bibliothèque municipale (*26 janvier*)
- Cérémonie de « *levée du drapeau* », à l'invitation de la SSJB Centre-du-Québec
- Rencontre avec le personnel du Service des communications pour discuter de moyens à mettre en place pour assurer l'accessibilité aux citoyens du président (et du conseil)
- Les 30 et 31 janvier, M. Houle siègera à la Commission permanente des services éducatifs (FCSQ).

13. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – VILLE DE DRUMMONDVILLE – PROJET DE BIBLIOTHÈQUE (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2039/2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville a récemment dévoilé le projet de nouvelle bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que le concept retenu (*4 550 mètres carrés*) est des plus intéressants, en ce sens qu'il lie l'architecture du bâtiment à l'histoire de Drummondville;

CONSIDÉRANT que la lecture demeure un enjeu majeur dans le secteur de l'éducation;

CONSIDÉRANT que les élèves des écoles de la commission pourront bénéficier des équipements qui seront mis en place (*bibliothèque et patinoire réfrigérée*) et que bon nombre d'entre eux seront à une distance de marche des nouvelles infrastructures;

SUITE, PAGE 7

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M^{me} Lyne Bélanger;

-de signifier à la Ville de Drummondville la satisfaction de la Commission scolaire des Chênes et, ce faisant, du milieu de l'éducation, devant la qualité et la nature du projet annoncé;

-de transmettre à Monsieur le maire, Alexandre Cusson, et au conseil municipal de Drummondville, les félicitations et hommages du conseil des commissaires.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h31, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG